

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 janvier 2025

Numéro d'inspection : 2025-1274-0001

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Schlegel Villages Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : The Village of Winston Park, Kitchener

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 21 au 24 janvier 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00132091 – Dossier en lien avec la prévention et la gestion des chutes
- Dossier : n° 00134576 – Dossier en lien avec la prévention et la gestion des chutes
- Dossier : n° 00135210 – Dossier en lien avec la prévention et la gestion des chutes

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de prévention et de contrôle des infections

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

Non-respect de : l'alinéa 102(2)a) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102(2) – Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

a) les protocoles de surveillance que délivre le directeur à l'égard d'une maladie transmissible particulière ou d'une maladie importante sur le plan de la santé publique.

Aux termes de l'alinéa 7.3b) de la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée, la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections doit veiller à ce qu'on effectue les vérifications requises.

Plus particulièrement, le titulaire de permis a omis de veiller à ce que la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI) effectue des vérifications, au moins une fois par trimestre, afin de s'assurer que tous les membres du personnel mettent en pratique les compétences exigées en matière de PCI dans le cadre de leurs fonctions.

Sources : Entretien avec la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections; vérifications à propos de l'hygiène des mains et de l'équipement de protection individuelle.